

Compte rendu de la séance du 31 Mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un du mois de Mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Widehem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Pierre LEQUIEN, Maire, en suite d'une convocation en date 17/03/2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

*Etaient Présents tous les conseillers municipaux en exercice
à l'exception de M. Thomas MEURICE qui donne pouvoir à M. DUAHMEL Roland
Marie Noelle ANQUEZ est élue secrétaire.*

1 – COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2021 et demande préalablement si celui-ci appelle des observations.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'observation écrite, le procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2021 est approuvé des présents et représentés.

2 – DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATI, COMPTE DE GESTION ET L'AFFECTATION DE RESULTATS 2021 (DE 2022 04)

a) approbation du compte de gestion 2021 :

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, considérant la régularité des comptes, adopte le compte de gestion 2021 dressé par le Trésorier Municipal.

b) compte administratif 2021 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, considérant la régularité des comptes, adopte sous la présence de R. DUHAMEL, le compte administratif 2021 dressé par le Maire Pierre LEQUIEN.

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	129 237.04 €	Recettes :	163 320.24 €
Excédent 2021 :	34 083.20 €	Excédent antérieur:	323 135.53 €

Excédent total : 357 218.73 €

Section d'Investissement :

Dépenses :	175 509.50 €	Recettes :	26 840.02 €
		Excédent antérieur :	247 687.19 €

Excédent total : 99 017.71 €

c) Affectation du résultat :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, le conseil municipal a délibéré. A l'unanimité des membres présents, il constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 357 218.73€ et un excédent d'investissement de 99 017.71€ ; qu'il décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement, 50 000€ en recette d'investissement et 307 218.73€ en recette de fonctionnement.

3 – DELIBERATION CONCERNANT FIXATION DES TAUX DES TAXES FONCIERES POUR L'ANNEE 2022 (DE_2021_05)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

TAXE FONCIERE Sur les propriétés bâties	32.15%
TAXE FONCIERE Sur les propriétés non bâties	28.21%

4 – DELIBERATION CONCERNANT LE MONTANT DES SUBVENTIONS ALLOUEES PAR LA COMMUNE AUX ASSOCIATIONS (DE_2022_06)

Après délibération et vote, sont accordées et sont inscrites au budget 2022 les subventions suivantes :

➤ <u>Coopérative scolaire :</u>	840€ (40€ x 21 enfants)
➤ <u>ASSAD :</u>	50€
➤ <u>Mémoire d'Opale :</u>	50€
➤ <u>Fondation du patrimoine :</u>	55€
➤ <u>Resto du cœur :</u>	50€
➤ <u>Croix Rouge :</u>	50€

5 – DELIBERATION CONCERNANT LA CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (DE_2022_07)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- DECIDE la création d'un emploi de Rédacteur territorial à raison de 14 heures par semaine, à compter du 01 Juillet 2022, pour y nommer Marie SZCZPANSKI
- VALIDE le tableau théorique des effectifs tel que proposé ci-dessus.
- CHARGE monsieur le Maire des différentes modalités d'application de cette délibération.
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

6 – DELIBERATION CONCERNANT LA VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNAL AU PROFIT DE L'ENTREPRISE ART ET PAYSAGE (DE_2022_08)

Monsieur le Maire informe le Conseil que M. DUHAMEL Steeve, gérant de l'entreprise ART ET PAYSAGE, souhaite faire l'acquisition d'une partie de la parcelle communal ZB 43, à côté de l'entreprise MECA CN.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 2 Juillet 2018, le Conseil a décidé de vendre le terrain communal se trouvant sur la parcelle UE au prix de 13€ du m² (Délibération n°DE_2018_19)

Monsieur DUHAMEL Steeve souhaite faire l'acquisition de 680m² soit pour un montant total de 8 840€.

Afin de pouvoir établir un acte notarié validant la cession de ce terrain appartenant à la commune au profit de l'entreprise ART ET PAYSAGE, il est demandé au Conseil d'autoriser le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- d'accepter la proposition de M. DUHAMEL Steeve
- de fixer le montant de la vente à 8 840€ soit 13€ x 680m²
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la cession de terrain entre l'entreprise ART ET PAYSAGE et la commune.

7 – DELIBERATION RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 (DE 2022_09)

Monsieur le Maire, expose le contenu de sa proposition de Budget Primitif en résumant les orientations générales de celui-ci comme s'en suit :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Charges de gestion courante	354 289.99€	Dépenses d'équipement
Charges financières	0€	Dépenses financières
Charges exceptionnelles	12 000.00€	
Virement à la section d'investissement	100 000.00€	Opération Patrimoniale
TOTAL	466 289.99€	TOTAL
RECETTES		
Recettes de gestion courante	159 071.26€	Résultat 2021 reporté
		Recettes financières
Résultat 2021 reporté	307 218.73€	Virement section fonctionnement
TOTAL	466 289.99€	TOTAL

La section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 466 289.99€ et la section d'investissement est arrêtée à la somme de 252 017.71€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le Budget Primitif 2022 :

- **section de fonctionnement :** **466 289.99€**
- **section d'investissement :** **252 017.71€**

8 – DELIBERATION RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 (DE 2022_10)

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après en avoir délibéré, décide :

- de créer un service à la personne pour la collecte des déchets verts en porte à porte puisqu'un tel service n'existe pas au sein de la CA2BM dans le cadre de l'organisation relative à la gestion des déchets qu'elle a mise en œuvre et de signer à cet effet avec la CA2BM une convention.
- de constituer en commun avec les communes de Bréxent-Enocq, Camiers, Cucq-Stella-Trépiéd, Étaples-sur-mer, Frencq, Lefaux, Merlimont, Tubersent et Widehem, un groupement de commandes pour la passation d'un marché pour la collecte des déchets verts en porte à porte, et d'autoriser le Maire à signer au nom de la commune du Touquet-Paris-Plage, la convention prévoyant les obligations de chacune des parties, ainsi que la répartition des dépenses.
- d'adresser ampliation de la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de Montreuil-sur-mer et à Monsieur le Trésorier.

9 – AUTORISATION D'URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il s'est fait interpellé par un habitant concernant une autorisation d'urbanisme défavorable car le PLU indique la zone de construction en Agricole, par conséquent non constructible. Monsieur le Maire souhaite rappeler que lors de la création du PLU, une enquête publique a été ouverte pour recueillir toutes les doléances. A l'époque personne ne s'était manifesté.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que lors des enquêtes publiques, il est important d'en prendre connaissance et d'émettre des avis pour éviter ce genre de mésaventures.

10 – DIVERS

Résidence Senior : le projet de résidence senior avait été évoqué pour le terrain derrière le futur jardin public. Deux structures semblaient s'y intéresser : un bailleur social et la foncière chènelet. Le 1^{er} donnera sa réponse dans 2 mois. Quant au 2^{ième}, c'est un monteur de projet sociétal autour du logement social écologique. Il propose aux élus de découvrir leur entreprise et un projet déjà réalisé. Une visite est prévue le 20 avril. Un retour sera fait lors du prochain conseil municipal.

Parcelle « Aurélien Baheux » : Monsieur le Maire demande aux conseillers une réflexion pour l'avenir de ce terrain.

Agglo mobile : Un bilan a été fait avec les personnes responsable de l'agglo mobile. Dans l'ensemble, ils sont satisfaits de leurs interventions sur la commune.

Violences conjugales : Les locaux de la Mairie seront mis à disposition aux officiers de police judiciaire pour des permanences sur les violences conjugales.

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h20.*